

Avusy, le 7 juillet 1982

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



COMMUNE D'AVUSY

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR
ET DE L'AGRICULTURE
Commission cantonale de nomenclature
Case postale 36
1211 GENEVE 8

Concerne : Dénomination de deux chemins à Sézegnin

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 12 mai 1982 concernant l'attribution d'une dénomination à deux chemins destinés à desservir les futurs lotissements de villas à Sézegnin, nous vous informons qu'après avoir examiné attentivement la question, nous avons retenu les noms suivants :

CV 59226

CV 59234

No 1 Chemin des Fiolages

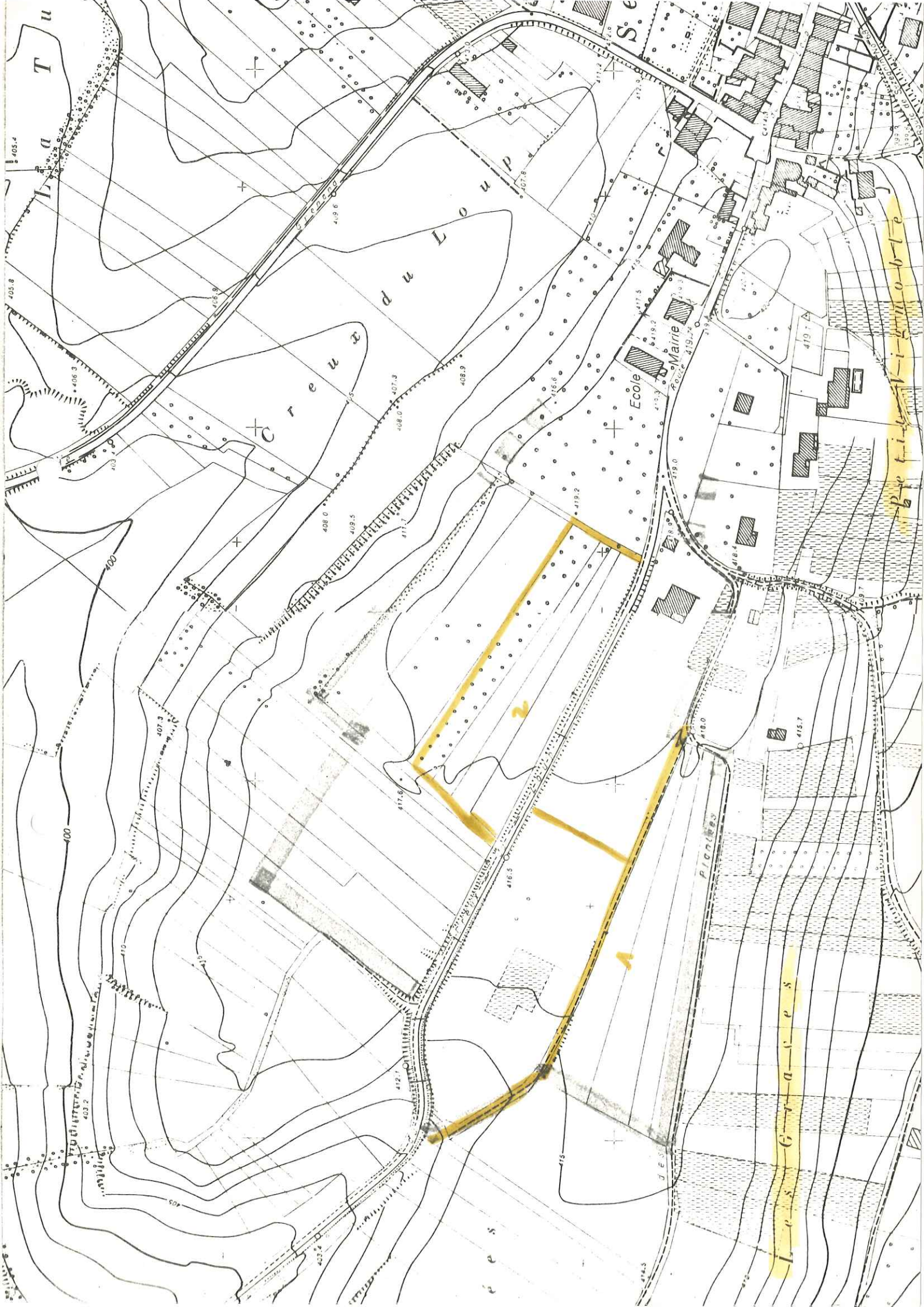
No 2 Chemin des Traversins

Ces noms sont les lieux-dits des endroits desservis par les dits chemins. En ce qui concerne le chemin des Fiolages, malgré des recherches approfondies effectuées dans nos archives, il n'a pas été possible d'en déterminer l'orthographe exacte. Ce nom doit être un ancien mot utilisé dans notre région. Peut-être existe-t-il dans les services de l'Etat une personne spécialisée qui pourrait nous renseigner sur l'orthographe et la signification de ce mot ? Dans ce cas, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer son nom, à moins que vous préféreriez voir vous-mêmes la chose avec elle.

D'autre part, dans chacun des trois villages de notre commune, la rue principale porte le nom du village, ce qui engendre des confusions. Auriez-vous l'obligeance de nous dire s'il serait possible de modifier le nom de ces rues et quelles seraient les formalités à accomplir.

Dans l'attente de votre réponse et en vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Jean-Paul TERRIER
Maire d'Avusy



T u

S e

Cru du Loup

Ecole
Mairie

Leprieux

Leprieux

Pierres

Jesse